**6466**

**Résumé**

Au mois de février 2009, le Conseil a autorisé la Commission européenne à engager des négociations avec le groupe des Etats ACP en vue de procéder à la deuxième révision de l’accord de Cotonou. Les négociations ont été conclues avec succès par une réunion extraordinaire du Conseil des ministres ACP-UE, le 19 mars 2010, permettant la signature officielle du texte le 22 juin 2010 lors du Conseil des ministres ACP-UE qui s’est tenu à Ouagadougou.

Le projet de loi sous rubrique vise à faire approuver par la Chambre des Députés cette deuxième révision de l’accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d’une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d’autre part. Tout comme pour la première révision de l’accord, la révision actuelle ne remet pas en cause les acquis du partenariat ACP-UE, ni son objectif principal consistant en la réduction de la pauvreté. Elle se fonde sur l’article 95, paragraphe 3, de l’accord et vise à actualiser l’accord, d’en améliorer l’efficacité, en tenant compte des importants changements intervenus depuis la dernière actualisation. A titre d’exemple, il y a lieu de citer la flambée des prix des denrées alimentaires et de l’énergie, la crise financière et économique, les effets du changement climatique, l’engagement visant à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, l’importance croissante de l’intégration régionale dans les pays ACP, ou bien encore le rôle des accords de partenariat économique (APE).